

*Décision n° P 2024 - 85*

en date du **08/10/2024** portant délégation de signature du président du directoire relative à la vente, par la commune de l'Hay les Roses au profit de la Société des grands projets portant sur une emprise de 9330 m<sup>2</sup> sise, 7 rue de Lallier à l'Hay les Roses

**Le président du directoire de l'établissement public Société des grands projets,**

**Vu** la loi modifiée n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

**Vu** le décret modifié n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

**Vu** le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre du directoire et président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

**Vu** la délibération n° D 2024-19 en date du 16 septembre 2024 du directoire portant sur l'organisation de la Société des grands projets,

**Vu** la délibération n° CS 2017-05 du conseil de surveillance en date du 30 mars 2017 autorisant l'acquisition du bien immobilier appartenant à la commune de l'Hay les Roses, sis à l'Hay les Roses

**Décide :**

*Article 1<sup>er</sup>*

Délégation est donnée à :

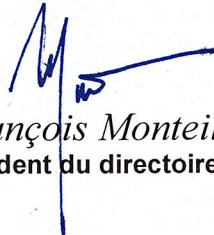
- Monsieur Lionel MENY, responsable du pôle foncier de l'unité maîtrise foncière (UMFO) au sein de la direction des lignes (LGN)
- Ou Monsieur. Marc CHERET, chef de projet foncier du pôle foncier de l'unité maîtrise foncière (UMFO) au sein de la direction des lignes (LGN),

à effet de signer, au nom du président du directoire, dans les conditions fixées par la délibération n° CS 2017-05 en date du 30 mars 2017, tout avenant et, plus généralement, tout acte qui serait la suite ou la conséquence de l'acte de vente, par la commune de l'Hay les Roses au profit de la Société du Grand Paris (devenue la Société des grands projets), signé le 20 juillet 2017 et portant sur une emprise de 9330 m<sup>2</sup> sise, 7 rue de Lallier à l'Hay les Roses.

## *Article 2*

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 08/10/2024

  
*Jean-François Monteils*  
Président du directoire